

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 13 novembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick CHAPUIS
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	M. Didier RELOT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Najoua BELHADEF	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Lionel SANCHEZ	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Denis HAMEAU	M. Patrick AUDARD	M. Cyril GAUCHER
M. Nicolas BOURNY	M. Léo LACHAMBRE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Caroline EVE-VERAN.

Membres absents :

M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
	Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Georges MEZUI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par Mme Caroline EVE-VERAN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Composition de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)**

En vertu de la Loi de Finances Rectificative pour 2010, la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est désormais obligatoire pour les EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique. Pour le Grand Dijon, devenu depuis Dijon métropole, la CIID a été créée par délibération du conseil communautaire du 12 octobre 2011.

1- Missions de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Les principales missions de la commission intercommunale des impôts directs sont désormais les suivantes :

a) Elle intervient en termes de fiscalité directe locale pour la mise à jour des coefficients de localisation issues de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

b) Elle sera amenée à rendre un avis, à destination de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels, sur les modalités d'évaluation des locaux commerciaux proposées dans le cadre de la procédure de révision générale des bases des locaux commerciaux.

De manière générale, le rôle de la CIID est essentiellement consultatif. En cas de désaccord entre l'administration fiscale (DGFIP) et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, le dernier mot revient à la DGFIP.

c) Enfin, la CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif.

2- Règles de composition et modalités de désignation des membres de la CIID

Suite au renouvellement du conseil métropolitain consécutif aux élections municipales de juin 2020, il convient désormais de procéder à la désignation des membres de la CIID.

La CIID est composée de 11 membres titulaires :

- le Président de l'EPCI ou le vice-président délégué en charge des questions fiscales (membre de droit) ;
- dix commissaires titulaires.

En plus des dix membres titulaires, dix membres suppléants sont également désignés.

En vertu du Code Général des Impôts, les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les dix commissaires titulaires et les dix commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques et du Département de la Côte d'Or, sur la base d'une liste de 20 noms pour les titulaires et de 20 noms pour les suppléants établie par le conseil métropolitain.

3- Proposition de composition de la CIID du Grand Dijon

Afin d'assurer une composition de la CIID cohérente avec la répartition des locaux qu'elle aura à traiter sur le territoire de l'agglomération, tout en assurant la représentation du plus grand nombre de communes concernées, il est proposé de maintenir une répartition par commune identique à celle qui prévalait dans la commission désignée pour la période 2014-2020,

soit :

- Dijon : 5 titulaires et 2 suppléants
- Chenôve : 1 titulaire et 1 suppléant
- Longvic : 1 titulaire et 1 suppléant
- Quetigny : 1 titulaire et 1 suppléant
- Marsannay la Côte : 1 titulaire
- Saint Apollinaire : 1 titulaire
- Ahuy : 1 suppléant
- Chevigny Saint Sauveur : 1 suppléant
- Fontaine les Dijon : 1 suppléant
- Perrigny les Dijon : 1 suppléant
- Talant : 1 suppléant

Les membres de la CIID doivent être proposés en nombre double afin que le Directeur Régional des Finances Publiques et du Département de la Côte d'Or puisse faire le choix final de la composition.

Il est proposé les désignations suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Valérie TEISSEIRE (Dijon)	Monsieur Nicolas ROSETTE (Dijon)
Madame Danielle JUBAN (Dijon)	Monsieur Alain BIGEARD (Dijon)
Monsieur Jacques DANIERE (Dijon)	Madame Marinette BONDOUX (Dijon)
Monsieur Pierre LERCH (Dijon)	Madame Annie DEVAUX (Dijon)
Monsieur Jean-Pierre GILLOT (Dijon)	Madame Pascale KERGER (Fontaine-les-Dijon)
Madame Isabelle LARAQUE (Dijon)	Madame Viviane COUDOT (Fontaine-les-Dijon)
Monsieur Michel GESTIN (Dijon)	Monsieur Alain DE MACEDO (Perrigny-les-Dijon)
Monsieur Daniel-Henri VINCENT (Dijon)	Monsieur Claude SIRANDRE (Perrigny-les-Dijon)
Monsieur Joël MEKHANTAR (Dijon)	Madame Stéphanie DE LAZZER (Talant)
Madame Badiaâ MASLOUHI (Dijon)	Monsieur Michel GARREAU (Talant)
Monsieur Patrick AUDARD (Chenôve)	Madame Christiane LAUTHELIER
Madame Brigitte POPARD (Chenôve)	Monsieur Bernard BUIGUES
Monsieur Jean-Marc GONCALVES (Longvic)	Madame Florence BIZOT (Longvic)
Monsieur Luc LE LORC'H (Longvic)	Monsieur Christian BOUCASSOT (Longvic)
Monsieur Jean-Claude GERMON (Quetigny)	Madame Catherine METTETAL (Quetigny)
Madame Michèle RAMEAU (Quetigny)	Monsieur Roger DUPAQUIER (Quetigny)
Madame Pascale CHAFFOTTE (Marsannay-La-Côte)	Monsieur Régis PETITBOULANGER (Ahuy)
Monsieur Anthony GODOT (Marsannay-La-Côte)	Monsieur Christophe LALAU (Ahuy)
Monsieur Marc JESS (Saint-Apollinaire)	Monsieur Gérard DUPONT (Chevigny-Saint-Sauveur)
Madame Caroline BEARZATTO (Saint-Apollinaire)	Monsieur Christian LUPI (Chevigny-Saint-Sauveur)

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **de proposer** au Directeur Régional des Finances Publiques la liste de vingt commissaires titulaires et vingt commissaires suppléants proposée en vue de la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)